

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 août 2024

L'an 2024 et le 22 août à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 14 août 2024.

Date de la convocation : 14 août 2024

Date d'affichage : 14 août 2024

Délibération N° 22-08-2024 / N°134

Etaient présents les membres en exercice :71

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Cailliez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 87

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Harold Tetu, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnaud Ricq, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand, Emmanuel Ioos.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Guy Vasseur suppléé par Denis Béthencourt, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Anne-Sophie Larivière suppléée par Guillaume Colliez.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Vincent Lacroix, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Christian Boucly ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Luc Delaporte

Titre de la délibération Programme « Territoires Zéro Exclusion Énergétique » : intégration de la liste des opérateurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu le programme « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »,

Vu la convention de partenariat signée entre la Communauté de Communes et Zéro Exclusion Énergétique.

Madame la Vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence « habitat », la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place de nombreuses actions afin d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation de leur logement , avec la mise en place :

- du Guichet Unique de l'Habitat au 1^{er} Janvier 2022 avec le recrutement d'une Conseillère France Rénov' pour accompagner les ménages dans leurs projets,
- de mallettes autonomes de diagnostic énergétique pour permettre aux ménages d'auto-diagnostiquer leur logement,
- de permanences d'un architecture conseil du CAUE du Pas de Calais pour monter en qualité les projets des particuliers,
- d'un cadastre solaire pour favoriser l'installation de panneaux solaires dans l'objectif de produire ou d'auto-consommer l'énergie naturelle,...

En parallèle de la mise en place progressive de ces outils et de la dynamique territoriale engagée autour de la rénovation énergétique, l'association « Stop Exclusion Énergétique » a lancé un appel à manifestation pour retenir 14 « Territoires Zéro Exclusion Énergétique ».

Après candidature, la Communauté de Communes a été retenue pour être un « territoire zéro exclusion énergétique ». Dans la catégorie « territoire rural » de cet appel à manifestation l'objectif était d'accompagner techniquement 55 ménages (sur 3 ans) dans leur projet sur l'ensemble des communes.

Pour accompagner ces ménages dans leur projet de rénovation, l'association Stop à l'Exclusion Énergétique a sélectionné trois opérateurs :

- Réseau Eco Habitat pour 20 accompagnements,

- Compagnons Bâtisseurs pour 10 accompagnements,
- Hauts de France Pass Rénovation pour 10 accompagnements.

Il reste ainsi 5 accompagnements pour lesquels, aucun opérateur ne s'est positionné.

Madame la Vice-présidente rappelle que la Communauté de Communes a obtenu, l'agrément Mon Accompagnateur Renov' le 18 Août 2023 permettant ainsi à l'intercommunalité de déposer des dossiers pour le compte des ménages auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Ainsi, Madame la Vice-présidente précise donc que la Communauté de Communes peut se positionner pour monter et accompagner les 5 dossiers non affectés à ce jour.

Néanmoins, la Vice-Présidente précise qu'un audit énergétique est nécessaire pour déposer des dossiers. Cet Audit devra être sous-traité à un auditeur qualifié RGE.

Madame la Vice-présidente précise ainsi que la Communauté de Communes veut se positionner pour les 5 dossiers restant et qu'elle sous-traitera l'audit auprès d'un prestataire. Elle précise que le coût unitaire est d'environ 800€ HT et que la CCCA pourra valoriser chaque accompagnement auprès de l'association à hauteur de 7 000€.

Il est également rappelé que l'ensemble des attendus de la mission d'accompagnement est détaillé dans la convention ci-jointe. Ladite convention précise également les modalités financières.

Suite à l'avis favorable en Bureau du 13 août 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'acter la candidature de la Communauté de Communes en tant qu'opérateur du programme,
- d'acter le principe d'avoir recours à une sous-traitance pour la réalisation de l'audit énergétique dans le cadre des accompagnements
- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant la bonne mise en œuvre de cette candidature auprès de l'association, et à l'exécution de cette mission d'accompagnement auprès des ménages.


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/08/2024 et publication ou notification du 29/08/2024


